

Code Natura 2000 : 1044

Agrion de Mercure

Carte d'identité

Nom scientifique : *Coenagrion mercuriale***Classification :** Insecte, Libellule (Odonate), Demoiselle (Zygoptère)**Taille :** 30 à 35 mm de long**Durée de vie :** 2 ans (larves)**Présence en Wallonie :** en Famenne et en Lorraine**Alimentation :** petits invertébrés aquatiques (larves), insectes volants (adultes)**Habitat :** eaux courantes ensoleillées, à faible débit, aux eaux calcaires, bien oxygénées et pauvres en éléments nutritifs**Protection :** protection de l'habitat**Statut :** au bord de l'extinction

Identifiant

L'agrion de Mercure est une petite demoiselle (libellule) d'environ 30 à 35 mm de long et de couleur bleue et noire pour le mâle. Les demoiselles, au contraire des libellules dites « vraies », sont plus graciles (abdomen fin, cylindrique et allongé) et referment leurs ailes au repos. Le mâle possède, sur le deuxième segment de son abdomen, un dessin noir en forme de tête de taureau (Mercure), d'où son nom. Les femelles ont l'abdomen presque entièrement noir teinté de vert bronzé, et sont difficiles à reconnaître.

Observer

En Europe, cet agrion est distribué essentiellement dans le sud-ouest du continent. En Wallonie, l'agrion de Mercure est extrêmement rare. Actuellement, il n'est présent que dans quelques vallées en Famenne et en Lorraine. S'il n'a jamais été répandu chez nous, il a jadis été trouvé dans d'autres régions de Wallonie : Hainaut, Hesbaye, Condroz, Fagne de l'Entre-Sambre-et-Meuse et Lorraine.

Les populations de cette espèce sont d'importances très diverses. Les plus florissantes, à savoir celles de Famenne, comptent plusieurs centaines d'individus.

Cet agrion se reproduit dans les eaux courantes assez lentes, à débit faible mais permanent (ruisseaux, petites rivières, sources, fossés...), riches en calcaire, bien oxygénées et pauvres en éléments nutritifs. Les eaux doivent être généralement ensoleillées, avec une végétation émergente bien fournie (sans être trop haute



© G. San Martin

ou trop dense). Les plus belles populations d'agrion de Mercure occupent de vieux fossés de drainage dans un milieu agricole.

Il est possible d'observer les adultes de début mai à la mi-août, et principalement en juin et juillet.

Les larves de l'agrion de Mercure, au mode de vie aquatique, vivent dans la vase du fond et la végétation aquatique. Ce sont des prédateurs chassant leurs proies, constituées de petits invertébrés mobiles : larves d'insectes ou petits crustacés. Le développement de la larve dure deux années sous nos latitudes. Les émergences (passage de l'état larvaire à l'état adulte) ont lieu en mai et juin, généralement le matin sur des plantes émergeant de l'eau. Dans un premier temps (période de maturation d'une dizaine de jours), les adultes s'éloignent de l'eau, gagnant des lieux de chasse propices, riches en petits insectes : des coins le plus souvent abrités et ensoleillés, dans des clairières, des lisières forestières, des bordures de haies. Ils regagnent ensuite les milieux propices à la reproduction, où les mâles recherchent des femelles en patrouillant dans la végétation au-dessus de l'eau. Après l'accouplement, les femelles, souvent accompagnées des mâles en position de tandem, insèrent leurs œufs dans les tiges de végétaux aquatiques, avec une préférence marquée pour la petite berle, l'ache faux-cresson, le cresson de fontaine et la véronique faux-cresson. Les œufs se développent en quelques semaines.

Protéger

Le déclin actuel de l'espèce est dû principalement à la disparition et à la modification de ses habitats. L'intensi-



© G. San Martin

fication agricole, en particulier l'usage massif des engrais et l'enrichissement en éléments nutritifs des eaux de surface qui en résulte, est sans doute l'un des principaux facteurs d'évolution défavorable des petits ruisseaux dans les environnements de prairies. Les rejets d'eaux usées par les villages et habitations isolées contribuent également à cette évolution. Parmi les autres facteurs négatifs de modification de l'habitat, on peut citer l'accès du bétail aux ruisseaux, ce qui engendre un piétinement excessif, la rectification et la canalisation des petits cours d'eau, la plantation systématique d'arbres le long des ruisseaux et des drains entraînant un ombrage défavorable aux libellules, la fauche des végétaux aquatiques colonisant les fossés durant la bonne saison, le curage à fond vif qui occasionne vraisemblablement un impact négatif sur les populations de larves et, enfin, l'abaissement des nappes phréatiques et les captages d'eau du fait de leur incidence sur le débit estival des ruisseaux.

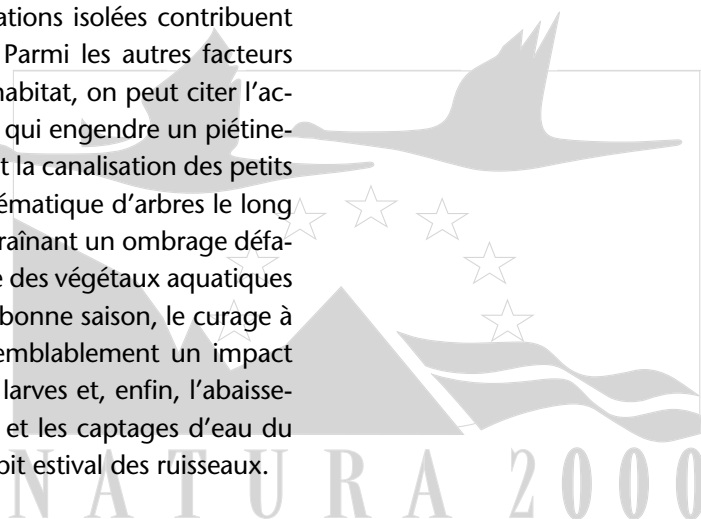
La situation actuelle de cette libellule en Wallonie impose qu'une politique volontariste de conservation soit mise en œuvre, comprenant un entretien adéquat des sites hébergeant les populations subsistantes et la restauration, voire la recréation d'habitats favorables dans les alentours de celles-ci, de façon à permettre leur redéploiement.

La conservation de l'habitat des populations connues d'agrion de Mercure en Wallonie requiert l'adoption des mesures suivantes :

- lutter contre l'enrichissement en éléments nutritifs de l'eau, en développant une agriculture extensive sur les terrains voisins (pas d'engrais, ni de pesticides et de travail du sol à moins de 12 mètres du ruisseau ou du fossé) et en assurant une épuration la plus complète possible des rejets d'eaux usées, par exemple par lagunage ;

- empêcher l'accès du cours d'eau au bétail par la pose de clôtures à minimum 3 mètres du ruisseau ou fossé ;
- couper les arbres au bord des fossés et des drains lorsque ceux-ci sont trop abondants, ou éclaircir les plantations existantes et ne pas replanter ;
- entretenir les drains et fossés de façon douce et régulière, en rotation sur plusieurs années (curage partiel, fauche très tardive).

Il est important par ailleurs de maintenir ou reconstituer un réseau « interconnecté » de milieux (habitats distants de maximum 1 km), permettant la survie à long terme des populations de cette demoiselle (effectifs suffisants, possibilités de mouvements des insectes entre les portions d'habitats favorables – prévention contre la consanguinité).



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

